



RESOLUTION FINALE



Réseau des Organisations Paysannes et des
Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest

7^{ème} Convention ordinaire

Du 1er au 3 décembre 2018

/ 4^{ème} convention extraordinaire

A Banjul, en Gambie

Thème : « Décennie de l'agriculture Familiale »



Suivez nous avec : #ROPPAConvention2018

34 Ouagadougou 09

26) 25 37 60 07

roppa2000@yahoo.fr / secretariat@roppa-afrique.org

La 7^{ème} Convention Ordinaire du ROPPA s'est tenue à Banjul en Gambie du 1er au 3 décembre 2018. Les treize plateformes nationales membres du ROPPA ont été toutes représentées avec 7 délégués dont quatre représentants du collège des femmes et du collège des jeunes.

La Convention a également enregistré la participation de deux délégués des OP du Nigéria comme observateurs, et de 27 structures comprenant des réseaux sœurs et des partenaires au développement dont la liste est jointe en annexe à la présente résolution.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Ministre de l'Agriculture de Gambie, représentant le Chef de l'Etat. Dans un premier temps il y a eu deux messages vidéo du Président du FIDA et du Directeur Général de la FAO qui l'un et l'autre ont souligné le rôle important de l'agriculture familiale dans la réalisation des objectifs de développement. Ils ont insisté sur la contribution remarquable du ROPPA et des OP membres dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques agro sylvo pastorales et halieutiques.

La Convention a, ensuite entendu les souhaits de bienvenue de Monsieur le Président de NACOFAG, suivis des interventions (i) du représentant des OPR/OSC, (ii) du Président de la PAFO, (iii) du Président d'honneur du ROPPA, (iv) du représentant des ONG Partenaires, (v) de la Coordonnatrice du GAFSP, (vi) du représentant de la BAD, (vii) du Président du ROPPA, (viii) de la représentante de l'Union Africaine et de Monsieur le Ministre de l'Agriculture de la République de Gambie.

Dans son adresse, le Président du ROPPA a exprimé toute la satisfaction des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest pour l'accueil et les conditions de séjour offerts par les autorités gouvernementales de la Gambie et par NACOFAG. Il a fait un bilan de son mandat de huit (8) à la tête du Conseil d'administration du ROPPA. Annonçant son départ de la présidence du ROPPA, il a remercié l'ensemble des responsables d'OP pour leur confiance et leur soutien durant ses deux mandats et les équipes techniques des plateformes nationales et du secrétariat exécutif de leur soutien. Il a également remercié les partenaires et toutes les personnes ressources pour les appuis multiformes qu'ils ont apportés au réseau. Il a exhorté les membres du ROPPA à consolider la solidarité, à intensifier la mobilisation et à parfaire le fonctionnement des OPPA. Enfin, il a terminé son allocution en lançant un appel à son Excellence, Monsieur le président Adama Barrow de la République de Gambie de bien vouloir être l'ambassadeur des organisations paysannes auprès de ses pairs et des institutions régionales pour une reconnaissance des fonctions d'utilité publique que jouent des OPPA.

Le Ministère de l'Agriculture, intervenant au nom de son Excellence, Monsieur ADAMA Barrow, Président de la République de Gambie, s'est félicité du choix de son pays pour abriter la 7^{ème} convention du ROPPA. Il a insisté sur l'importance singulière que le Président accorde au développement du secteur agricole dans son pays. Il a ensuite relevé le rôle moteur que jouent les organisations paysannes et des producteurs, représentées par la NACOFAG dans la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles et de leurs instruments, notamment le « Gambia NAIP » et les directives volontaires sur le foncier. Au nom du Président de la République il a réitéré le plein engagement du Gouvernement de la République de Gambie à poursuivre son appui aux organisations paysannes dans leur mission d'éveil et d'accompagnement des producteurs agricoles, des éleveurs, des pasteurs et des pêcheurs. Il a souhaité un bon séjour aux participants, du succès pour les travaux, avant de déclarer ouverte la 7^{ème} convention ordinaire du ROPPA.

La Convention a ensuite examiné les points suivants :

- l'état d'exécution des recommandations de la 6^e Convention du ROPPA ;
- le rappel sur les Conventions du ROPPA ;
- le rapport moral du Président du Conseil d'Administration ;
- le rapport d'activités et financier du réseau pour la période 2014-2018
- le rapport du bilan stratégique ;
- les résultats préliminaires de l'évaluation externe du Plan quinquennal 2012-2016
- le Plan quinquennal 2019-2023 ;
- les conclusions des 5 ateliers thématiques : (i) semences, biodiversité et changements climatiques ; (ii) sécurisation foncière des exploitations familiales et des communautés dans un contexte d'émergence des marchés fonciers ruraux ; (iii) décennie de l'agriculture familiale-politiques régionales de développement du secteur agro sylvo pastorale et halieutique- initiatives et stratégies des réseaux d'OP/OSC ; (iv) systèmes alimentaires et marchés territoriaux-transition agro écologique ; (v) migration, insertion des jeunes et financement de l'agriculture

A l'issue des échanges sur tous ces points, la Convention a retenu les conclusions ci-après :

1- Sur les rapports d'activités et financiers sur la période 2014-2018

Sur la période 2014-2018, le ROPPA a engrangé des résultats appréciables entre autres, l'opérationnalisation de l'observatoire régional des exploitations familiales, la dynamisation de l'université paysanne, un cadre opérationnel de collaboration avec la recherche agricole, la réalisation de missions d'appui par les pairs auprès de plusieurs plateformes nationales pour renforcer la gouvernance, la contribution à la formulation de la seconde génération des plans d'investissements agricoles, de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le ROPPA s'est également investi dans la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation, de gestion de connaissances et surtout dans la fourniture de nombreux services économiques aux membres. Le réseau a amélioré sa gouvernance (systématisation des mécanismes de reddition de compte : rapport technique et financier produit à échéance échu grâce au renforcement des capacités des équipes techniques tant au niveau national que régional, réalisation régulière des audits). Le ROPPA a également consolidé ses partenariats au niveau national, régional et international- ce qui lui a permis de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre de son plan quinquennal.

La convention a validé les rapports d'activités et financiers exercice 2014-2018 et le tableau de suivi des recommandations de la sixième convention.

2- Sur le bilan stratégique

Le bilan stratégique a confirmé la vision, les missions et les stratégies du réseau centré sur l'exploitation familiale. Cependant, le bilan a relevé la nécessité de renforcer l'accès des exploitations familiales des OP à des services économiques. Il a aussi mis en relief le besoin de contribuer à des politiques sectorielles plus appropriées en vue de la transformation durable de l'agriculture familiale et à l'accroissement de la résilience des systèmes de production agro sylvo pastoraux et halieutiques, notamment face au changement climatique.

3- Sur l'évaluation externe de la mise en œuvre du plan quinquennal 2012-2016

L'évaluation a relevé un taux d'exécution physique de 72% des activités et de 54% de l'exécution financière favorisé par principalement par l'amélioration de la qualité du dispositif organisationnel et des outils de mise en œuvre pour la planification, l'exécution et le suivi des activités. Il a aussi relevé (i) l'amélioration substantielle de la gouvernance des organes tant le pilotage que l'exécution au niveau national et régional, (ii) le renforcement de la crédibilité et de la visibilité. Pour consolider les acquis et relever les défis persistants, l'évaluation a recommandé (i) de consolider les observations et la veille informative d'aide à la décision, (ii) améliorer l'efficacité des structures notamment des collèges, des cadres filières, des équipes techniques des plateformes nationales et du secrétariat exécutif (iii) œuvrer à la création des conditions d'un financement institutionnel structurant.

4- Sur le plan quinquennal 2019-2023

la convention s'est félicitée de la pertinence des orientations actuelles du plan quinquennal 2019-2023 conçu pour soutenir la contribution du réseau à la mise en œuvre des politiques de développement du secteur agro sylvo pastorale et halieutique. La convention a validé les cinq programmes régionaux prioritaires et les cadres d'actions préconisés pour leurs mises en œuvre. Elle a instruit le CA de finaliser le plan quinquennal au cours du premier trimestre de 2019 en définissant les modalités de sa mise en œuvre et en construisant les partenariats nécessaires avec les différents groupes d'acteurs intervenant dans les systèmes agricoles et alimentaires.

5- les conclusions des ateliers thématiques

Les communications, discussions et échanges dans les groupes et en plénière sur les cinq thématiques ont abouti entre autres aux recommandations et résolutions ci-après :

5.1 Semences, biodiversité et changements climatiques ;

- le ROPPA au cours des cinq prochaines années devra renforcer son leadership pour que ASIWA soit le levier permettant au secteur privé et aux OPs d'accroître la production et la diffusion de semences végétales, animales, halieutiques et forestières, et la promotion de semences paysannes pour préserver la biodiversité et améliorer la résilience des systèmes de production
- la convention instruit le CA à engager des initiatives dans le cadre de ASIWA une large diffusion la réglementation sur la semence et sa mise en œuvre effective dans tous les pays de la CEDEAO

5.2 Sécurisation foncière des exploitations familiales et des communautés dans un contexte d'émergence des marchés fonciers ruraux

- la convention a instruit le CA à procéder à une mutualisation des expériences et des connaissances (influence des textes sur le foncier, lutte contre l'accaparement des terres, etc.) au sein du réseau dans le cadre l'université paysanne ;
- la convention engage le CA à s'impliquer dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles notamment les conflits agriculteurs – éleveurs.

5.3 Décennie de l'agriculture familiale - politiques régionales de développement du secteur agro sylvo pastorale et halieutique - initiatives et stratégies des réseaux d'OP/OSC :

- Dans la perspective de la finalisation et de la mise en œuvre des politiques de deuxième génération, la convention instruit le CA (i) à préparer un programme mobilisateur régional et d'accompagner les plateformes nationales à se doter de programmes mobilisateurs nationaux en vue du business meeting pour le financement des PNIASAN et du PRIASAN ; (ii) de renforcer davantage l'influence des politiques sectorielles en

faisant une large diffusion auprès des membres et des autres réseaux les outils existants à cet effet; (iii) de s'impliquer fortement dans la mesure des performances des politiques sectorielles en construisant et en valorisant des outils appropriés dans le cadre de l'Observatoire des Exploitations familiales.

- La convention encourage le CA à poursuivre et renforcer la dynamique de co-construction et des alliances avec les autres réseaux d'acteurs notamment APSS et RBM.
- La convention s'est félicitée des initiatives prises dans le cadre des négociations commerciales en cours et engage le CA à (i) renforcer le partenariat avec le secrétariat des ACP sur le renouvellement de l'accord de Cotonou, (ii) consolider les synergies avec les autres OSC dans le cadre de la relecture des dimensions tarifaires et autres mesures de défense commerciales de l'union douanière de la CEDEAO à l'échéance de 2020.
- La convention s'est félicitée des initiatives mises en œuvre par le CA dans le cadre de la Décennie de l'Agriculture Familiale et l'engage à (i) accompagner les plateformes nationales pour dynamiser les comités nationaux, (ii) dynamiser le comité régional sur l'agriculture familiale, (iii) soutenir l'élaboration des directives nationales et régionales pour l'Agriculture Familiale et (iv) accompagner la mutualisation des expériences entre les plateformes nationales.

5.4 Systèmes alimentaires et marchés territoriaux-transition agro écologique ;

- La convention instruit le CA à conduire des plaidoyers pour la promotion des systèmes alimentaires et marchés territoriaux à travers (i) le renforcement des équipements marchands (stockage, conservation, transformation); (ii) la promotion du « consommables local »; (iii) le renforcement de la production et la valorisation de connaissances sur les marchés territoriaux.
- La convention décide d'engager un dialogue politique au niveau national et régional pour consolider les achats institutionnels et renforcer les capacités des plateformes nationales et leurs membres à participer à ces marchés.

5.5. Migration, insertion des jeunes et financement de l'agriculture

- De l'analyse de la convention il ressort que la tendance actuelle de la problématique est très critique pour la transformation de l'agriculture familiale et mérite une haute attention du réseau. La convention engage le CA à : (i) finaliser le processus de formulation de la stratégie du ROPPA pour l'insertion des jeunes, (ii) à mettre en place le collège régional des jeunes ; (iii) renforcer le plaidoyer pour l'influence des politiques nationales, régionales et continentales favorables à l'insertion des jeunes dans le secteur agro sylvo pastorale et halieutique
- La convention exhorte le CA à poursuivre et renforcer le plaidoyer engagé en vue de contribuer à la mise en œuvre effective des mécanismes régionaux et nationaux pour le financement de l'agriculture, contribuer à la mise en œuvre d'investissements responsables dans le secteur agro sylvo pastorale et halieutique pour améliorer son attractivité et réduire l'exode rurale et les migrations.

6. Sur le renouvellement des délégués des Plateformes Nationales au Conseil d'Administration et sur le bureau exécutif du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts du réseau la 7^{ème} convention a procédé au renouvellement des organes de gouvernance dont la composition est jointe en annexe à la présente résolution.

7. Concernant les langues de travail au sein du réseau, la convention instruit le CA à prendre les dispositions nécessaires pour systématiser l'interprétariat en portugais lors des rencontres et la traduction écrite de tous les documents produits par le réseau dans cette langue afin de favoriser une pleine participation des pays lusophones.

Fait à Banjul, Gambie le 03 décembre 2018

Pour la Convention

Le rapporteur Général

Le président de séance

Nadjirou Sall
Secrétaire Général du ROPPA

Djibo Bagna
Président du CA/ ROPPA